

LE DRAPEAU

INTERPELLATION SUR LE NOUVEAU MODÈLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet du drapeau. Je sais que le premier ministre a dit au pays que l'adoption d'un drapeau national distinctif est une question de confiance. Toutefois, vu l'importance de la question, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement considérerait comme une motion de défiance une décision prise par le Parlement de modifier le dessin du drapeau national distinctif comme, par exemple, la représentation d'une seule feuille d'érable au lieu de trois?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir cette question comme préavis et y répondre plus tard.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Pendant qu'il y est, le premier ministre nous dirait-il quels sont les projets du gouvernement concernant la mise en discussion de ces deux résolutions?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, comme mon très honorable ami le sait, la Chambre est saisie du bill sur le crédit agricole, dont le sort doit être réglé avant que nous passions à la résolution concernant le drapeau. En outre, nous avons clairement indiqué à la Chambre qu'il y avait deux autres questions à trancher. Le temps qui y sera consacré déterminera dans une certaine mesure quand nous aborderons la résolution concernant le drapeau. Je parle des crédits provisoires, qu'il faudra discuter d'ici quelques jours, et de la résolution concernant l'amendement constitutionnel qui vise les indemnités aux survivants. Toutes les provinces ont accepté la formule, mais, dans le cas du Québec, elle est sujette à l'approbation de l'Assemblée législative. Elle figure présentement au feuillet de l'Assemblée législative. Dès que celle-ci se sera prononcée, nous présenterons une résolution à la Chambre. Telles sont les trois questions.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette résolution viendra-t-elle avant le débat sur le drapeau?

Le très hon. M. Pearson: Tout dépend. Advenant le cas où l'Assemblée législative du Québec approuverait la formule cet après-midi, il importerait de vider la question sur-le-champ, afin de pouvoir en saisir Westminster. On nous a dit que la mesure devait

être envoyée à Westminster aussitôt que possible, à cause de la situation parlementaire là-bas. Telles sont les trois questions dont la Chambre est saisie. J'aimerais passer immédiatement au projet de résolution concernant le drapeau, compte tenu des réserves au sujet des deux autres affaires.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de son explication, mais, compte tenu des circonstances et des questions qui doivent être débattues—crédits provisoires et ainsi de suite—ne serait-il pas bon que le premier ministre fixe la date la semaine prochaine, afin que les députés sachent quand la question viendra sur le tapis et puissent organiser leur emploi du temps de façon à être ici?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la demande du très honorable représentant est tout à fait raisonnable; cependant, je suis persuadé qu'il comprend nos difficultés.

M. Howard: Il me semble que c'est là de la collaboration.

Le très hon. M. Pearson: Nous ne sommes pas en mesure de dire à quel moment nous pourrions procéder à l'examen de la modification à la constitution avant qu'elle n'ait été étudiée par l'Assemblée législative du Québec. Si nous procédions dès maintenant à l'examen du projet de résolution concernant le drapeau, et que l'Assemblée législative du Québec adopte alors la résolution sur la constitution, nous pourrions interrompre le débat sur le drapeau pour examiner la modification de la constitution. L'unique interruption possible porterait alors sur les crédits provisoires. Si nous attendions au tout dernier moment pour étudier les crédits provisoires, on pourrait nous accuser à juste titre d'essayer de les faire adopter par la force. Ainsi, la situation n'est pas facile. Mais j'espère que d'ici la fin de la journée, nous serons mieux en mesure d'indiquer ce que nous ferons. Si nous pouvions nous entendre pour que le débat sur la résolution relative au drapeau commence à une certaine date, disons lundi prochain plutôt que demain, en raison de la situation incertaine, cela nous agréerait parfaitement.

M. Frank Howard (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme on tient absolument à étudier la modification à la constitution, les crédits provisoires, de même que le projet de résolution concernant le drapeau, le premier ministre ne voudrait-il pas présenter une motion portant que la Chambre siège le samedi? Nous pourrions alors débattre la question du drapeau et consacrer le reste du temps à ces autres questions importantes.

[L'hon. M. Sauvée.]